

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA
VILLE DE POISSY

OBJET : **Séance** du **31 MARS 2006**

Débat, sans vote, sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Poissy.

L'an deux mille six, le trente et un mars à vingt et une heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par M. le Maire le 24 mars 2006, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jacques MASDEU-ARUS, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BLOCH Melle DOMONT Mme BROUSSET
Mme DOMERGUE Mme XOLIN M. BIHANNIC M. MONNIER M. VANPOULLE
M. LAVAU M. DELAS M. WIPFF Mme DELAROUZÉE Mme RAOUX
M. CHANTAZ Mme GRAVIT M. HARLÉ Mme LOBROT Mme FRANÇOIS
M. NICOT M. DARRIEUTORT Mme CONTE Melle CUOMO M. FOURNIER
Mme FOURMAUX-RODDIER M. DUQUESNE Mme METZGER M. MOREAU
M. BERNARD Mme VINAY M. PASQUIER M. MOSNIER.

EXCUSES : M. FORRAY Mme ALLAIN Mme CAGLIONE M. BELLENGÉ
Mme JARDIN-GOUYETTE Melle MALNAR Mme REQUIER.

Délibération approuvée :

• Par :

- Voix pour
- Abstention(s)
- Voix contre
- Non participation au vote

ONT DONNE POUVOIR : M. FORRAY à M. MASDEU-ARUS Mme ALLAIN à
M. HARLÉ Mme CAGLIONE à M. BIHANNIC M. BELLENGÉ à M. MONNIER
Mme JARDIN-GOUYETTE à Mme BROUSSET Melle MALNAR à M. BLOCH
Mme REQUIER à M. PASQUIER.

SECRETAIRE : M. BIHANNIC.

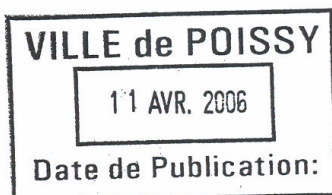
Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

• A l'unanimité

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (S.R.U.),

Vu la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003, dite loi Urbanisme et Habitat,

Vu le décret n° 2004-531 du 9 juin 2004, relatif aux documents d'urbanisme et modifiant le Code de l'urbanisme,



./...

Vu les articles L. 121-1, L. 123-1 et R. 123-3-1 du Code de l'urbanisme relatifs au projet d'Aménagement et de Développement Durable et aux orientations générales de ce dernier,

Vu l'article L. 123-9 du Code de l'urbanisme mentionnant le débat au sein du conseil municipal sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 décembre 2003,

Vu la révision du Plan Local d'Urbanisme prescrite par délibération du 16 décembre 2004 et délibération complémentaire du 11 février 2005,

Vu l'avis favorable de la Commission d'urbanisme du 21 mars 2006,

Considérant les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du futur Plan Local d'Urbanisme révisé de la Ville de Poissy, jointes en annexe,

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L. 123-9 du Code de l'urbanisme, a débattu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la Ville de Poissy.

Copie certifiée conforme à l'original
Poissy, le : ...19 AVR. 2006...

Pour le Maire et par délégation
l'Agent délégué



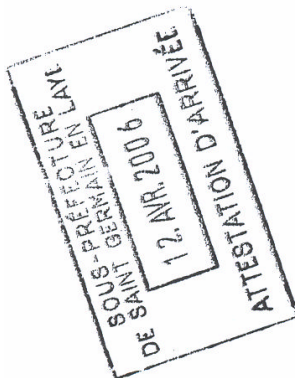
Acte certifié exécutoire

Poissy, le 14 AVR 2006



Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint délégué

Jacques BILHANNIC



Le Maire,
Député des Yvelines



Jacques MASDEU-ARUS